



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Trafics de stupéfiants en ruralité

Question écrite n° 15059

Texte de la question

Mme Michèle Martinez interroge M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer sur la lutte contre les trafics de stupéfiants en ruralité. Les trafics de stupéfiants sont un fléau pour la société et représentent un véritable danger sécuritaire. Les Pyrénées-Orientales n'échappent pas à ces commerces de produits illicites, bien au contraire. L'année 2023 aura été celle de tous les records. En effet, le procureur de la République près le tribunal de Perpignan a déclaré, lors d'un point presse, que plus de 400 kg de cocaïne ont été saisis en 2023, contre une quinzaine par an depuis 2020, soit 30 fois plus. Au mois de juillet 2023, le ministère de l'intérieur a publié une « Info rapide » concernant la géographie des infractions liées aux stupéfiants à l'échelle communale pour l'année 2022. Il en ressort que même les petites communes sont concernées par ces trafics, en prenant pour exemple les villes du Boulou, d'Ille-sur-Têt ou d'Amélie-les-Bains, qui sont de petites villes puisqu'elles ne comptent pas plus de 6 000 habitants. Ainsi, elle souhaite connaître les mesures qu'il compte mettre en place afin de lutter contre la propagation des trafics de stupéfiants dans les petites villes.

Données clés

Auteur : [Mme Michèle Martinez](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (4^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15059

Rubrique : Drogue

Ministère interrogé : [Intérieur et outre-mer](#)

Ministère attributaire : [Intérieur et outre-mer](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 février 2024](#), page 913

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)